

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY  
du concours d'assistant médico-technique  
session 2008**

**I- Eléments statistiques**

Pour mémoire :  
Session 2004

	Postes	Admis à concourir	Présents	Absentéisme	Présents / Poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Technicien qualifié de laboratoire	16	373	259	30,56%	16,2	30 (11,00)	16 (12,17)
Manipulateur d'électroradiologie	9	5	5	0%	0,55	3 (7,75)	3 (11,08)
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>378</b>	<b>264</b>	<b>30,56%</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>19</b>

**Session 2008**

	Postes	Admis à concourir	Présents	Absentéisme	Présents / Poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Technicien qualifié de laboratoire	20	113	102	9,73%	5,1	38 (11,50)	20 (13,17)
Manipulateur d'électroradiologie	3	3	3	0%	1	3 (11,75)	3 (10,25)
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>116</b>	<b>105</b>	<b>30,56%</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>23</b>

Les chiffres laissent apparaître une forte baisse du nombre des inscrits dans la spécialité technicien qualifié de laboratoire, alors que le nombre de postes a légèrement augmenté.

Dans cette spécialité, la baisse du nombre des inscrits se traduit mécaniquement par une diminution notable de l'absentéisme.

Le nombre de candidats domiciliés hors région Ile-de-France est très élevé (80,5% pour la spécialité technicien qualifié de laboratoire, contre 88,2% en 2004).

33 des candidats présents, soit 31,43%, déclarent une formation de préparation au concours dispensée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 56 (53,33%) une préparation personnelle.

**II- Les résultats**

**A- L'épreuve écrite d'admissibilité**

**1- Spécialité technicien qualifié de laboratoire**

► Les résultats des candidats sont en **très forte hausse** par rapport à la session précédente.

Les notes s'échelonnent de 2,50 à 19,00.

5 candidats seulement obtiennent une note éliminatoire, soit 4,9% des présents, à comparer aux 27,02% de la session précédente.

La moyenne des notes n'a jamais été aussi élevée : 10,06 (6,77 en 2004, 8,42 en 2002, 9,26 en 2000).

56 candidats obtiennent 10,00 ou plus, soit 54,9% (18,53% en 2004),

33 candidats 12,00 ou plus, soit 32,35% (7,7% en 2004),

14 candidats 14,00 ou plus, soit 13,73% (1,16% en 2004).

► **Seuil d'admissibilité :**

Le jury, compte tenu du niveau des candidats et du nombre de postes à pourvoir, fixe le seuil à **11,50**, soit 38 candidats admissibles.

10 d'entre eux ont bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT.

**2- Spécialité manipulateur en électroradiologie**

► Les notes vont de 11,75 à 15,00.

La moyenne de l'épreuve s'élève à 13,00 (6,25 en 2004, 9,55 en 2002, 10,38 en 2000).

En 2004, 2 candidats sur 5 avaient obtenu une note éliminatoire.

► **Seuil d'admissibilité :**

Le jury fixe le seuil d'admissibilité à **11,75** : les trois candidats présents sont ainsi admissibles.

On peut souligner que ces trois candidats ont bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT.

## **B- l'épreuve orale d'admission**

### **1- Spécialité technicien qualifié de laboratoire**

Les 38 candidats admissibles se sont tous présentés à l'oral.

► **La hausse du niveau** observée à l'écrit est confirmée par l'oral :

Les notes s'échelonnent de 7,50 à 20,00 (7,00 à 18,00 en 2004).

La moyenne générale des notes s'élève à 13,86 (12,40 en 2004).

33 candidats sur 38 (86,84%) obtiennent 10 ou plus, alors qu'ils ne représentaient que 76% des présents à l'oral en 2004.

16 candidats (42,11%) obtiennent 14 ou plus, contre 33,33% en 2004.

► **Seuil d'admission :**

Le pourvoi des 20 postes ouverts au concours dans la spécialité conduit le jury à fixer à 13,00 la moyenne minimale pour être admis.

Deux candidats obtenant cette même moyenne générale, le jury procède à leur départage, en privilégiant la note d'oral, compte tenu tant de la nature de cette épreuve qui vise à évaluer la motivation et les aptitudes professionnelles, que de son coefficient 2, supérieur à celui de l'épreuve écrite affectée d'un coefficient 1.

La note du dernier candidat admis (seuil d'admission) est alors arrêtée à **13,17**.

Aucun candidat admis n'a ainsi obtenu moins de 11,50 à l'écrit (seuil d'admissibilité) ni moins de 10,50 à l'oral.

Sur les 10 candidats admissibles ayant bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT, 7 sont admis.

On peut également souligner que les candidats domiciliés hors Ile-de-France sont légèrement sous représentés parmi les admis : représentant 80,5% des inscrits et 79,4% des présents à l'écrit, ils comptent pour 70% des admis.

Leur nombre, 14 sur un total de 20, n'en est pas moins très préoccupant quant au pourvoi des postes offerts par les collectivités de la petite couronne, puisque l'expérience prouve la réticence des candidats provinciaux à postuler ces postes.

### **2- Spécialité manipulateur en électroradiologie**

Les trois candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'entretien.

► Les candidats obtiennent respectivement 9,50, 17,50 et 19,00 à cette épreuve.

► **Seuil d'admission :**

Le jury fixe le seuil d'admission à **10,25**, moyenne obtenue par le candidat dont les notes sont les moins élevées et pourvoit ainsi les trois postes ouverts dans la spécialité.

## **III. L'évaluation des épreuves**

### **A- L'épreuve écrite d'admissibilité (rapport)**

Sujets :

- *Technicien qualifié de laboratoire :*

Vous êtes assistant médico-technique dans le laboratoire d'analyses du département de X.

Le responsable du laboratoire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur les modes de gestion des déchets générés par un laboratoire, en précisant notamment le contexte réglementaire.

Le dossier de 22 pages comportait 6 documents.

- *Manipulateur d'électroradiologie*

Vous exercez les fonctions d'assistant médico-technique dans le service de radiologie de la commune de X. Le médecin directeur responsable du service vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur les différents aspects du dépistage du cancer du sein.

Le dossier de 24 pages comportait 8 documents.

Le jury souligne que les thèmes des dossiers ont permis aux candidats de mettre leurs connaissances professionnelles au service du repérage des informations essentielles contenues dans les différents documents et que la technique de présentation de ces données sous forme synthétique était souvent bien maîtrisée.

### **B- L'épreuve orale d'admission (entretien avec le jury)**

Compte tenu du nombre de candidats admissibles, chaque candidat a été entendu par un jury constitué au sein du jury réglementaire, composé à l'identique pour entendre tous les candidats de chaque spécialité, sur la base d'une grille d'entretien identique pour l'ensemble des candidats par spécialité.

Cette grille était fondée sur la répartition suivante des points et du temps :

I. Parcours de formation et projet professionnel	3 mn	3 points
II. Connaissances professionnelles et conception de la fonction	13 mn	11 points
III. Connaissance de l'environnement territorial	4 mn	4 points
IV. Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury constate la pertinence de cette grille dont il préconise la reconduction pour la prochaine session. Il fait observer que l'utilisation de quarts de points mériterait d'être mise en œuvre à l'avenir afin d'éviter les *ex aequo* à l'admission.

Le jury souligne en outre avec satisfaction que tous les postes ouverts sont pourvus avec un niveau de notes qui garantit la qualité des recrutements.

Il relève enfin la pertinence de l'épreuve écrite d'admissibilité, qui a permis de sélectionner 38 candidats entendus à l'oral. Le fait que tous les candidats admissibles sauf cinq aient obtenu 10,00 ou plus à l'oral prouve que l'épreuve écrite a bien joué son rôle nécessaire de "filtre", en permettant un nombre d'admis égal au nombre de postes, d'un bon niveau.

L'absence d'épreuve écrite, fort heureusement instituée à ce concours comme pour l'ensemble des concours de la filière médico-sociale fin 1999, aurait en l'espèce imposé au jury d'entendre en entretien 105 candidats pour n'en retenir que 23, dont seules les aptitudes à l'oral auraient été évaluées, au risque d'une double insatisfaction, celle des futurs employeurs et celle des nombreux candidats déçus de leur échec.

Fait à Pantin, le 7 avril 2008

La présidente du jury

Muriel GIBERT  
Adjointe au maire de Montrouge (92)